

Parentis-en-Born, le 5 février 2019



D.D.T.M. 40
Arrivé le
07 FEV. 2019

**Monsieur le directeur
DDTM des Landes
Service Police de l'Eau
et des Milieux Aquatiques (SPEMA)
351 boulevard Saint-Médard - BP 369
40012 MONT DE MARSAN CEDEX**

Affaire suivie par Chloé ALEXANDRE

N/Réf. : 013-2019/smbvlb/ca
Objet : Avis du Bureau de la CLE du SAGE Etangs
littoraux Born et Buch sur le dossier 40-2016-00433

A l'attention de monsieur ARRUTI Christophe

Monsieur le directeur,

Par courrier en date du 4 janvier 2017, le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born a été sollicité, en tant que structure porteuse du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, afin que la Commission Locale de l'Eau (ou par délégation au Bureau de la CLE) émette un avis sur le dossier de demande d'autorisation unique concernant l'opération de dragage des ports de la commune de Parentis-en-Born.

Le 15 février 2017, la CLE a émis un avis avec cinq réserves et quatre recommandations/remarques portant en particulier sur :

1. l'analyse des incidences sur les Zones humides effectives et prioritaires du SAGE
2. l'analyse des incidences sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch »
3. les expertises naturalistes,
4. la gestion des espèces invasives,
5. l'intervention d'urgence en cas de pollutions accidentelles.

Par courrier en date du 9 janvier 2019, la CLE a été saisie pour réexaminer ce dossier suite aux compléments apportés par le pétitionnaire.

.../...

Le dossier a ainsi été ré-étudié par les membres du Bureau de la CLE du SAGE qui émettent un avis de compatibilité du projet avec le PAGD et de conformité avec le règlement du SAGE avec deux réserves :

1. Expertises naturalistes

La CLE demande que les données naturalistes géoréférencées issues des expertises complémentaires lui soient transmises en vue de répondre à la Disposition 3.3.1 et à la Disposition 3.3.6 du SAGE.

2. Gestion des espèces invasives et enjeux environnementaux

La CLE suggère aux porteurs de projet d'associer Laurent PICKHAHN, Technicien environnement, et Claire BETBEDER, animatrice Natura 2000 à la communauté de communes des Grands Lacs, tout au long des phases de préparation / réalisation / suivi des travaux. Ceux-ci pourront assurer une veille au regard des enjeux environnementaux (biodiversité, gestion des espèces invasives et risque de pollution éventuelle).

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, en l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président, **Syndicat Mixte du
Bassin Versant des Lacs du Born**



Jean-Marc BILLAC
B.P.64 - 40161 PARENTIS EN BORN CEDEX